PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT

ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL

SONT DE PIÈTRE QUALITÉ DE REPRODUCTION

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DES COOPÉRATIVES

RAPPORT ANNUEL
1987 - 1988

PRÉSENTATION

Québec, le 16 juin 1988

Monsieur Daniel Johnson
Ministre de l'Industrie et du Commerce

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société de développement des coopératives, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier terminé au 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président et directeur général
Gérard Barbin

Québec, le 16 juin 1988

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de développement des coopératives pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce
Daniel Johnson

TABLE DES MATIERES

Faits saillants
3

La Société de développement des coopératives
4

Le Conseil d'administration et la Direction
5

Message du président
6

Rapport de la Direction
7

Tableaux statistiques
12

Rapport du vérificateur
14

États financiers
15

FAITS SAILLANTS

Demandes reçues
124

Dossiers complétés
113

Aides autorisées
31

Entreprises en suivi
179

Entreprises en consultation
135

Revues financières
350

Sommes autorisées
6 100 000 $

Valeur des projets réalisés
70 700 000 $

Emplois créés
375

Emplois maintenus
308

Actifs
16 100 000 $

Excédent généré
1 400 000 $

S.D.C. (HABITATION)

Actifs
4 800 000 $

Bénéfices nets
452 600 $

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

Créée en 1978 par le mouvement coopératif et le Gouvernement du Québec, le mandat de la SDC consistait à fournir aux entreprises coopératives l'aide financière et les services techniques susceptibles de stimuler leur création et leur développement. Devenue société d'État en juin 1984, elle continue aujourd'hui de travailler au service des coopératives.

Le mandat de la Société est toujours de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives. Le Gouvernement souhaite ainsi mettre à profit ce type d'entreprise pour assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions et la création d'emplois dans ces régions.

Pour réaliser son mandat, la Société administre des programmes d'aide dont le principal objectif est d'apporter aux entreprises coopératives un financement complémentaire à celui de leurs membres et des institutions financières. Elle peut également apporter aux coopératives l'aide technique dont elles ont besoin pour démarrer leurs activités ou assurer la progression de leurs entreprises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Gérard Barbin, *président* [1]
Président et directeur général
Société de développement des coopératives

M. Jean-Claude Hudon, *vice-président* [1-2]
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Collège de Chicoutimi

M. Léopold Beaulieu [1]
Trésorier
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

M. Bertin Côté
Gérant
Coopérative forestière de Laterrière

M. Yvon Daneau [3]
Premier vice-président planification et développement coopératif
Confédération des caisses populaires
et d'économie Desjardins du Québec

M. Valère Gosselin [2]
Gérant
Coopérative de confection
ADSTOCK St-Daniel

M. Marc Jean [1]
Directeur
Direction des coopératives
Ministère de l'Industrie et du Commerce

M. Jean-Marie Jobin
Maire
New Richmond

M. Claude Lafond [2]
Gérant
Magasin Coop de St-Ferdinand d'Halifax

M. Yvon Lallier [4]
Directeur
Caisse populaire sociale de Sherbrooke

M. Michel Lemire
Président
Agropur, coopérative agro-alimentaire

(1) Membre du Comité exécutif
(2) Membre du Comité de vérification
(3) Jusqu'au 16 mars 1988
(4) Nommé le 28 février 1988

LE COMITÉ DE DIRECTION

M. Gérard Barbin
Président et directeur général

M. Normand Chatigny
Secrétaire et directeur du contentieux

M. Michel A. Desrochers
Directeur des programmes d'aide

M. Michel Dupont-Hébert
Directeur des agents de développement

M. Claude Hamel
Directeur de l'administration

M. Claude Carbonneau
Coordonnateur de la recherche et des communications

Mme Nicole Labrie
Adjointe au président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La Société de développement des coopératives est résolument tournée vers l'avenir. Au cours des années précédentes, les événements nous avaient contraints à une gestion à court terme. La confiance que nous a témoignée le ministre responsable a permis de relancer l'enthousiasme du personnel et d'envisager le futur en terme de développement.

La dernière année a permis de compléter la révision des pratiques administratives amorcée antérieurement. Pour l'essentiel, ce travail est maintenant achevé et on peut affirmer que le personnel et la direction disposent d'outils techniques qui sont en mesure de les appuyer efficacement dans leurs rapports avec les coopératives.

Cette opération nous a également permis d'améliorer la cohésion de l'ensemble des ressources de la Société. Le support offert aux dirigeants de coopératives par nos agents est de plus en plus adapté à leurs besoins et la confiance que ces derniers nous témoignent le démontre.

Parallèlement à cette démarche, la Société a multiplié les contacts avec le milieu et particulièrement avec les coopératives susceptibles d'avoir recours à nos services. Ces liens privilégiés sont essentiels pour nous permettre de mieux comprendre les besoins réels de notre clientèle. Ils sont la source et le complément pratique des nombreuses études que nous réalisons pour mieux connaître les mécanismes de fonctionnement des entreprises coopératives.

L'ensemble de ces efforts n'a qu'un but: améliorer la disponibilité de la Société. Nous voulons que la SDC soit disponible pour sa clientèle. Sa disponibilité doit d'abord être immédiate en ce sens que les services offerts aux coopératives doivent être bien adaptés et accessibles.

La disponibilité que nous souhaitons doit cependant dépasser les besoins à court terme des coopératives. Grâce à la collaboration que nous offrons aux autres intervenants du milieu, nous voulons maximiser les retombées des interventions de support offertes aux entreprises coopératives.

Notre expertise de dix années auprès du milieu coopératif québécois et les résultats que nous sommes à même de vérifier nous confirment que les entreprises coopératives ont un apport considérable dans l'économie de leurs régions. Malgré certaines lacunes sur le plan de la gestion, le dynamisme et la détermination dont font preuve les membres de coopératives leur permettent de construire des entreprises solides et crédibles.

Le rôle de la Société de développement des coopératives est de supporter les efforts des membres des coopératives. À travers l'aide financière et technique que nous apportons, nous voulons aider les entreprises coopératives à être d'excellentes entreprises en même temps que d'excellentes coopératives.

Grâce à la disponibilité et à la compétence dont ils font preuve, les membres du Conseil d'administration s'assurent que le mandat de la Société est respecté dans le meilleur intérêt de l'État québécois et des coopératives pour lesquelles nous existons. De même, le personnel de la Société fait preuve de beaucoup d'empressement à la tâche. Cet ensemble de ressources permet à la SDC d'améliorer constamment la qualité des services offerts aux entreprises coopératives.

Gérard Barbin

L'AIDE FINANCIÈRE

Du 1er avril 1987 au 31 mars 1988, la Société a reçu 124 demandes d'aide financière. Au cours de cette période, 113 dossiers ont pu être traités ce qui a eu pour effet de faire passer le nombre de demandes en attente de 86 au début de l'année à 97 à la fin.

La demande par type de coopératives

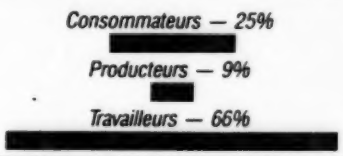

Près de 30% des dossiers traités ont entraîné une offre d'aide financière alors que seulement 7% se sont vu opposer un refus. Les autres projets ont été reportés ou abandonnés par leurs promoteurs en cours d'analyse.

Soulignons également qu'au 31 mars, parmi les 97 dossiers qui restaient à traiter, on en comptait 13 dont l'analyse avait été complétée. Depuis, une aide financière a été offerte dans sept cas et elle a été refusée dans un autre. Les autres dossiers étaient en attente d'une décision finale.

La demande par secteurs d'activités

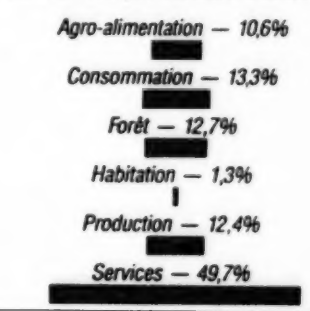

Les investissements

Au cours de la dernière année, 31 aides financières ont été autorisées pour un total de 6 100 000 $. Au 31 mars 1988, les garanties déjà en vigueur représentaient 4 400 000 $.

Pendant le dernier exercice, la totalité des aides autorisées a pris la forme de garanties de prêts. La plus grande part (61,9%) concernait des garanties de prêt de capitalisation ou de rachat de parts privilégiées alors que 38,1% avait trait à des garanties de marge de crédit.

De façon cumulative, depuis sa formation en société d'État, la SDC a maintenant autorisé 248 aides financières pour un total de 47 300 000 $. La presque totalité de ces autorisations (98,8%) avait trait à des garanties de prêts. Cela représente 94% des sommes concernées.

Dans certains dossiers, la SDC prend en charge, en tout ou en partie, les intérêts sur les prêts qu'elle garantit. Les subventions autorisées au cours de la dernière année pourraient représenter des déboursés de l'ordre de 680 000 $. Pendant cette période, pour respecter ses engagements au niveau des prises en charge d'intérêts, la Société a déboursé 512 000 $. À cette somme, on peut ajouter un montant de 88 200 $ constituant le coût net d'intérêts sur les prêts directs consentis. Au taux en vigueur au 31 mars 1988, les engagements de la Société au chapitre des subventions d'intérêt pourraient représenter un montant de 1 175 000 $ au cours des cinq prochaines années.

Quant à la répartition des aides autorisées, elles ont été destinées à des coopératives de travailleurs dans une proportion de 74% et à des coopératives de consommateurs dans 23% des cas. Sur le plan géographique, mentionnons que la région du Saguenay Lac-St-Jean a reçu près de 30% de toutes les aides autorisées. Cette forte proportion est due principalement à la concrétisation du projet Normick Chambord auquel sept coopératives forestières sont associées. Soulignons enfin que près de la moitié des aides autorisées représentaient des engagements inférieurs à 100 000 $.

Les retombées

Les interventions de la Société ont contribué à la réalisation de projets d'une valeur totale de 70 700 000 $. Ce montant tient compte de l'implantation de l'usine de Chambord dans laquelle les coopératives sont des partenaires majeurs. Dans une proportion de 73,3%, ces investissements ont servi à financer de nouvelles immobilisations. Le reste a servi à supporter la croissance des opérations des coopératives. De façon cumulative, depuis juin 1984, les projets dans lesquels les coopératives se sont impliquées avec l'aide de la SDC ont représenté des investissements de 127 500 000 $.

Au cours du dernier exercice financier, l'investissement direct des entreprises coopératives dans le financement de ces projets a représenté 1 000 000 $. Si on ajoute à cette somme les prêts de capitalisation garantis par la SDC et qui seront éventuellement remplacés par des capitaux investis par les membres, l'investissement des coopératives atteint 5 300 000 $.

En plus de ces retombées économiques importantes, les projets auxquels la SDC a été associée ont entraîné la création de 375 emplois directs et le maintien de 308 autres. De façon cumulative, près de 3 000 emplois ont été créés ou maintenus grâce à l'aide de la SDC. Soulignons enfin que les coopératives aidées par la Société représentent collectivement des actifs de 231 500 000 $ et un chiffre d'affaires de 396 500 000 $.

Les investissements par secteurs

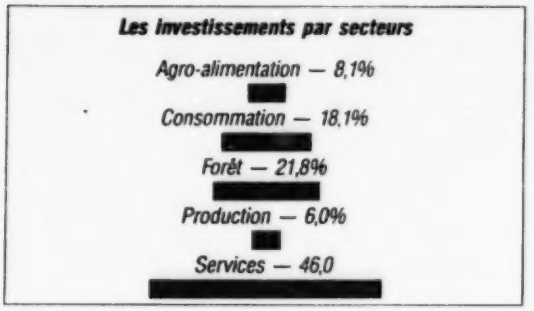

L'AIDE TECHNIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT

La nature et la taille des entreprises avec lesquelles la Société est en relation ont un impact majeur sur le travail des agents de développement. Sur plusieurs aspects, les interventions de la SDC se comparent à celles d'organismes comme les incubateurs d'entreprises.

Cela signifie que les agents de la Société sont des ressources importantes lors du démarrage de projets coopératifs. En plus d'aider les promoteurs à monter leurs dossiers d'entreprises, ils ont souvent à les aider à cheminer dans l'apprentissage des principes élémentaires de gestion. Cette période cruciale de la vie d'une entreprise se double souvent d'une période de formation intensive pour les membres d'une coopérative. Les services de la SDC concourent, avec ceux offerts par le milieu et les autres intervenants gouvernementaux, à maximiser les chances de survie des coopératives naissantes.

Ce travail d'encadrement offert par la SDC ne se limite toutefois pas à la période qui précède une aide financière. Le suivi des dossiers est un élément essentiel du support à apporter aux entreprises coopératives.

Les investissements par type de coopératives

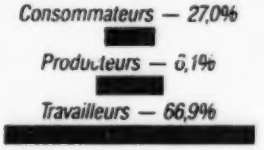

Le suivi

Au cours du dernier exercice financier, le personnel de la Société a procédé à quelques 350 revues administratives. Dépendant des dossiers, celles-ci peuvent avoir lieu sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Ces revues sont l'occasion de comparer l'évolution réelle des entreprises avec les résultats anticipés. Elles sont également l'occasion de proposer des mesures de correction lorsque des problèmes sont constatés.

À 120 reprises, les revues effectuées ont entraîné une intervention plus poussée. Cela se traduit habituellement par une analyse plus approfondie des dossiers et l'identification de correctifs mineurs. Il arrive également que la situation exige une intervention beaucoup plus vigoureuse de la part de la Société. Dans de telles circonstances, les agents de développement ou d'autres ressources humaines de la SDC doivent souvent aider les dirigeants d'une coopérative à redresser une situation beaucoup plus délicate.

Même si ces mesures peuvent nécessiter différents niveaux d'intensité, dans tous les cas, cela se traduit par des contacts avec les dirigeants des coopératives. L'objectif de la SDC est d'aider les entreprises à progresser et à conserver une saine situation financière. Elle s'assure ainsi que ces coopératives pourront continuer à servir leurs membres tout en améliorant la qualité de notre portefeuille. Pour ces raisons, la SDC a toujours apporté beaucoup d'importance aux suivis administratifs.

L'aide technique

Comme on le constate, le support apporté par la Société peut prendre plusieurs formes. En fait, tout au long du processus d'analyse ou de suivi d'une aide financière, le personnel de la SDC est appelé à aider les dirigeants des entreprises coopératives sur le plan technique. Très souvent, cela se résume à aider une coopérative à trouver dans son milieu les ressources dont elle a besoin. Si cela s'avère difficile, la Société s'efforce alors de répondre elle-même aux demandes qui lui sont adressées, et ce, en conformité avec les orientations données par le ministre responsable.

Au cours de la dernière année, le personnel de la SDC a apporté une contribution spécifique dans 65 dossiers. Dans certains cas, il s'agit d'assister aux réunions du Conseil d'administration d'une coopérative afin d'aider ses administrateurs dans leurs délibérations. D'autres fois, les agents participent à des comités de gestion chargés de solutionner des problèmes plus ponctuels.

Il arrive également que les interventions de la Société s'inscrivent dans une perspective de croissance. Il s'agit parfois d'aider une coopérative à sélectionner un nouveau directeur général ou de participer à l'évaluation d'une entreprise qu'une coopérative souhaite acquérir.

Enfin, les demandes des coopératives peuvent viser le développement d'un ensemble de coopératives. Au cours du dernier exercice, ce type d'intervention a notamment contribué à accélérer la création d'une fédération régionale de coopératives forestières en Abitibi-Témiscamingue.

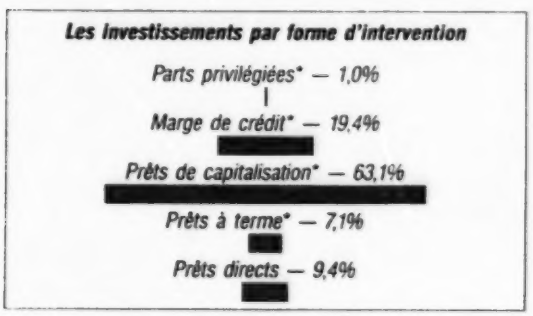

* Garantis par la SDC

Le développement

En plus de ces interventions spécifiquement destinées à des entreprises coopératives, la Société participe également au développement de la formule coopérative. Au cours du dernier exercice financier, elle a ainsi rencontré plusieurs centaines de coopératives de façon à mieux connaître leurs besoins et leurs projets. Nous avons également rencontré une centaine de dirigeants d'institutions financières afin de mieux comprendre leur approche face aux entreprises coopératives. Ces éléments servent à documenter les recherches que la Société effectue constamment afin de mieux comprendre la dynamique des relations des coopératives avec leur milieu.

Le travail de développement prend également la forme d'une implication dans le milieu de la part du personnel de la SDC. Les agents de développement suivent attentivement l'évolution économique et sociale des régions dont ils ont la responsabilité. Certains participent activement à des tables de concertation régionale ou d'autres organismes de développement. De même, les membres de la direction voient à maintenir les relations avec les institutions du mouvement coopératif et s'assurent que la formule trouve sa place parmi les préoccupations des milieux d'affaires et des organismes gouvernementaux.

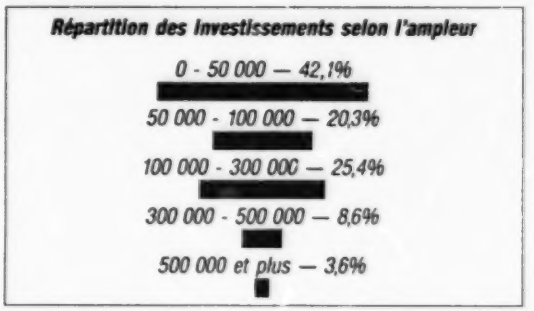

LA GESTION

Au 31 mars 1988, la Société avait un portefeuille de 231 aides financières impliquant 179 entreprises coopératives. La valeur totale des sommes autorisées en regard de ces engagements représentait 37 472 000 $. De ce nombre, il y avait 97 aides pour un total de 15 012 400 $ qui avaient été autorisées avant juin 1984, soit avant la transformation de la Société de développement coopératif en société d'État.

Cet ancien portefeuille avait été constitué grâce à des avances de l'ordre de 25 820 000 $ consenties par le Gouvernement du Québec et les Coopérateurs-souscripteurs. À la fin de l'exercice, le solde de ces avances était de 14 370 500 $, soit une réduction de plus de 1 800 000 $ par rapport à l'année précédente.

De plus, en avril 1988, un remboursement additionnel de près de 1 900 000 $ a eu pour effet de réduire encore le solde des avances consenties. On peut donc affirmer que, à la suite de ce remboursement, plus de 52% des avances ont été remboursées par anticipation en regard des ententes initiales. La Société prévoit d'ailleurs rembourser la totalité de ces avances au cours des

prochaines années. Ces remboursements s'ajoutent aux intérêts versés sur les fonds avancés. Au 31 mars 1988, le total des intérêts payés se situait à 4 899 700 $.

Grâce à ces avances, la SDC a pu autoriser des aides financières d'une valeur totale de 54 149 000 $. Si on ajoute les 28 293 000 $ engagés par la nouvelle Société, on en arrive à des engagements de 82 443 000 $. Ces sommes ont généré des projets pour plus de 427 000 000 $.

Il convient de souligner que la presque totalité de ces interventions est associable à du capital de risque en ce sens que la SDC ne prend généralement aucun lien sur les actifs et que ses créances sont subordonnées au remboursement des créanciers privilégiés. Malgré cela et malgré le fait que les entreprises avec lesquelles la Société s'engage soient de petites entreprises, souvent en période de démarrage, les pertes réelles de la SDC se comparent très avantageusement avec les institutions de même nature.

Il convient également de souligner que le dernier exercice financier a généré un excédent de 1 412 700 $. Cet excédent provient essentiellement de la gestion du portefeuille de prêts autorisés avant le 6 juin 1984.

Soulignons enfin que la Société emploie 37 personnes. La majorité sont en poste au siège social, à Québec. Les autres sont cependant répartis dans les six bureaux régionaux de la Société.

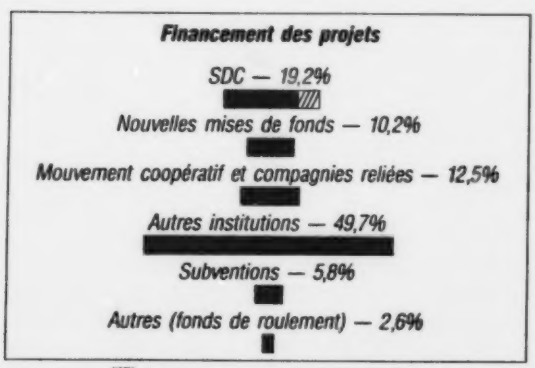

▨ autres que prêts de capitalisation

SDC-Habitation

La gestion de SDC (Habitation) 1980 Inc. et de Les Immeubles SDC Inc. est assumée par le personnel de la Société. Il faut cependant rappeler que ces deux corporations, connues sous l'appellation de SDC-Habitation, ne possèdent maintenant plus d'immeubles. Le travail consiste à administrer ces entreprises de façon à respecter les engagements légaux et financiers qui ont été contractés.

L'actif de SDC-Habitation était de 4 800 000 $ à la fin de son dernier exercice financier, soit au 31 décembre 1987. Le règlement avantageux de certains litiges et le remboursement par anticipation de balances de vente ont permis de dégager un surplus de 452 600 $. Il s'agit d'un surplus net, c'est-à-dire déduction faite des intérêts versés sur les avances de la Société, son unique actionnaire.

Pour la prochaine année, bien qu'on ne prévoit pas de revenus extraordinaires, SDC-Habitation devrait continuer à dégager des bénéfices. Elle sera ainsi en mesure de rembourser intégralement les avances que la Société lui a consenties et le capital-action qu'elle y a investi. Nos prévisions sont à l'effet que cela se réalisera sur une période de cinq ans, ce qui correspond essentiellement à l'échéance des balances de vente négociées. On peut donc affirmer que cette filiale est en mesure de faire face aux quelques litiges qui restent à régler tout en bonifiant sa situation dans le meilleur intérêt de la SDC.

Protection des non-fumeurs

Conformément à la Loi sur la protection des non-fumeurs, la Direction de la Société a confié à Mme Nicole Labrie, adjointe au président et directeur général, la responsabilité de l'application de cette Loi. Depuis son entrée en vigueur, tous les éléments de cette Loi ont été rigoureusement respectés à la Société, notamment en ce qui concerne la désignation des lieux où s'applique l'interdiction de fumer. À ce jour, l'inspecteur désigné n'a émis aucun avis d'infraction.

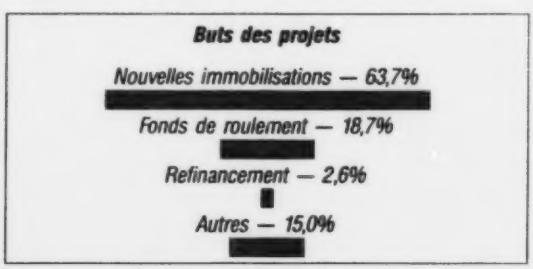

PERSPECTIVES

Au cours de la dernière année, le personnel de la Société a entrepris de rencontrer systématiquement toutes les coopératives du Québec. Cela nous a permis de constater que les besoins d'aide financière et technique sont toujours abondants. De nombreuses coopératives auraient la possibilité d'accélérer leur développement avec un peu de support.

La Société est très disponible pour rencontrer les dirigeants de coopératives et elle est en mesure de leur fournir ces appuis. Certains secteurs peuvent également profiter d'une expertise solide grâce aux fédérations et aux regroupements qu'ils se sont donnés. La SDC entend donc travailler en étroite collaboration avec ces derniers et ajouter sa propre expertise dans la balance.

Du côté des coopératives existantes, il y a donc encore un énorme potentiel de besoins à combler. Cela ne signifie cependant pas que la Société négligera le développement de nouveaux secteurs. Au contraire, la SDC est constamment à l'affût des nouveaux champs dans lesquels la formule coopérative pourrait répondre à des besoins spécifiques de certains groupes.

Au cours de la dernière année, beaucoup d'énergies ont été investies afin d'améliorer les outils de promotion de la formule des coopératives de travailleurs-investisseurs. Plusieurs entreprises sont actuellement intéressées à canaliser le dynamisme et l'expertise de leurs travailleurs dans une formule de participation. La formule coopérative se prête bien à cette idée et elle offre de nombreux avantages aux actionnaires et aux travailleurs.

La Société a également entrepris une réflexion en vue d'aider les coopératives à solutionner leurs problèmes de capitalisation. Au cours de la prochaine année, l'accent sera mis sur la création ou l'amélioration des outils de formation des membres de coopératives. Il est en effet essentiel que les membres comprennent bien la nature du lien qui existe entre eux et leur entreprise. Toutefois, une bonne information ne saurait régler tous les problèmes rencontrés par les entreprises coopératives, certaines modifications législatives pourraient s'avérer nécessaires.

Sur cette base, la Société continuera donc à chercher des solutions coopératives à ces problèmes. Des solutions qui permettraient de reconnaître toutes les dimensions des membres (usagers, propriétaires, investisseurs, etc.) sans que n'en soit altéré le contrôle démocratique de l'entreprise ou que le titre de propriété n'en devienne spéculatif.

Toutes ces démarches ou ces actions entreprises par la Société devraient avoir pour effet d'accroître sensiblement la demande d'aide adressée à la Société. Déjà, les résultats sont concluants. Au cours du seul mois d'avril 1988, neuf aides financières ont été autorisées pour un montant total de 2 200 000 $. De plus, huit dossiers étaient encore en attente d'une décision finale pour un montant de 1 300 000 $. Si la tendance se maintient, cela signifierait que la vitesse de croisière de la Société est maintenant atteinte et que les entreprises coopératives entendent profiter de plus en plus des services offerts.

TABLEAUX STATISTIQUES

Évolution de la demande (par type de coopératives)

	1987-1988	%	1986-1987	%	Cumulatif*	%
Consommateurs	47	37,9	25	17,9	177	25,0
Producteurs	19	15,3	8	5,7	64	9,0
Travailleurs	58	46,8	107	76,4	467	66,0
TOTAL	124	100,0	140	100,0	708	100,0

Évolution de la demande (par région)

	1987-1988	%	1986-1987	%	Cumulatif*	%
Est du Québec	16	12,9	16	11,4	60	8,5
Saguenay - Lac Saint-Jean	4	3,2	9	6,4	44	6,2
Québec	28	22,6	35	25,0	149	21,1
Trois-Rivières	13	10,5	14	10,0	58	8,2
Estrie	10	8,1	13	9,3	46	6,5
Montréal	15	12,1	25	17,9	205	28,9
Outaouais	13	10,5	5	3,6	36	5,1
Nord-Ouest	18	14,5	16	11,4	69	9,7
Côte-Nord et Nouveau-Québec	7	5,6	7	5,0	41	5,8
TOTAL	124	100,0	140	100,0	708	100,0

Répartition des aides financières (par région)

	1987-1988	%	(000 $)	%	Cumulatif*	%
Est du Québec	3	9,7	691,7	11,3	21	8,5
Saguenay - Lac Saint-Jean	9	29,1	2 226,6	36,4	26	10,5
Québec	4	12,9	227,8	3,7	48	19,4
Trois-Rivières	3	9,7	922,3	15,1	12	4,8
Estrie	2	6,4	89,0	1,5	8	3,2
Montréal	4	12,9	723,5	11,9	79	31,8
Outaouais	1	3,2	300,0	4,9	7	2,8
Nord-Ouest	3	9,7	550,0	9,0	25	10,1
Côte-Nord et Nouveau-Québec	2	6,4	376,7	6,2	22	8,9
TOTAL	31	100,0	6 106,8	100,0	248	100,0

Répartition des aides financières (par type de coopératives)

	1987-1988	%	(000 $)	%	Cumulatif*	%
Consommateurs	7	22,6	316,0	5,2	67	27,0
Producteurs	1	3,2	300,0	4,9	15	6,1
Travailleurs	23	74,2	5 490,8	89,9	166	66,9
TOTAL	31	100,0	6 106,8	100,0	248	100,0

* Depuis juin 1984

TABLEAUX STATISTIQUES

Ventilation des projets selon leurs buts

	1987-1988 (000$)	%	Cumulatif* (000$)	%
Immobilisations nouvelles	51 808,9	73,3	81 164,9	63,7
Fonds de roulement	7 431,1	10,5	23 905,8	18,7
Refinancement	10,5	0,0	3 352,5	2,6
Autres	11 414,2	16,2	19 073,2	15,0
VALEUR TOTALE DES PROJETS	70 664,7	100,0	127,496,4	100,0

Ventilation des projets réalisés selon leurs sources de financement

	1987-1988 (000$)	%	Cumulatif* (000$)	%
SDC [1]: garanties de prêts de capitalisation	3 711,8	5,3	19 184,7	15,0
autres interventions	65,0	0,1	5 317,0	4,2
Nouvelles mises de fonds	9 524,2	13,5	12 962,1	10,2
Mouvement coopératif et compagnies reliées	3 303,8	4,6	15 998,4	12,5
Autres institutions	52 685,0	74,6	63 361,5	49,7
Subventions	426,0	0,6	7 339,9	5,8
Autres	948,9	1,3	3 332,8	2,6
VALEUR TOTALE DES PROJETS	70 664,7	100,0	127 496,4	100,0

[1] La SDC a également garanti des marges de crédit pour un montant de 2,3 $ millions en 1987-1988. Ces sommes se retrouvent dans les catégories «Mouvement coopératif et compagnies reliées» et «Autres institutions»

Ventilation des actifs selon leurs sources de financement

	1987-1988 (000$)	%	Cumulatif* %
SDC: garanties de prêts de capitalisation	3 711,8	4,4	8,3
autres interventions	65,0	0,1	2,3
solde de prêts antérieurs	13,0	0,0	1,4
Avoir des membres	17 630,2	20,9	22,5
Mouvement coopératif et compagnies reliées	3 665,9	4,3	11,3
Autres institutions	55 134,3	65,5	38,9
Autres (fournisseurs)	4 007,6	4,8	15,3
ACTIFS DES COOPS	84 227,8	100,0	100,0

Répartition des investissements selon l'ampleur

	1987-1988 Nombre	%	Cumulatif* %
0 - 50 000	13	42,0	42,1
50 000 - 100 000	2	6,4	20,3
100 000 - 300 000	10	32,3	25,4
300 000 - 500 000	4	12,9	8,6
500 000 - et plus	2	6,4	3,6
TOTAL	31	100,0	100,0

* Depuis juin 1984

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 4 mai 1988

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES
(L.R.Q., chapitre S-10.001)

BILAN

Au 31 mars 1988

	1988 $	1987 $
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	5 733 298	3 076 891
Débiteurs	7 975	4 100
Intérêts courus sur dépôts à terme	57 426	13 575
Frais payés d'avance	24 205	9 812
	5 822 904	3 104 378
Placements		
Filiale (notes 3a et 4)	4 858 601	4 346 001
Aide financière et intérêts échus et courus (note 3b)	4 977 962	8 311 704
Biens immobiliers	—	440 326
	9 836 563	13 098 031
Immeuble du siège social	422 817	422 817
	16 082 284	16 625 226
PASSIF		
Emprunts bancaires	1 836 482	2 175 647
Créditeurs et frais courus	129 336	146 903
Contribution du gouvernement du Québec perçue d'avance	557 396	140 319
Garanties de prêts à payer	22 654	130 669
Prises en charge d'intérêts à payer	100 756	123 033
Dépôt sur option de vente d'un terrain	—	75 000
Avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 5)	14 370 476	16 181 118
	17 017 100	18 972 689
DÉFICIT	934 816	2 347 463
	16 082 284	16 625 226

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS
(note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT

De l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 $	1987 $
REVENUS		
Revenus de placements (note 6)	1 605 066	1 042 740
Intérêts sur dépôts à terme	320 692	219 070
Autres revenus	27 051	36 889
	1 952 809	1 298 699
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 7)	3 238 722	3 019 676
	5 191 531	4 318 375
DÉPENSES		
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	489 740	476 667
Garanties de prêts assumées	577 275	671 231
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus (note 3c)	153 696	(48 874)
	1 220 711	1 099 024
Frais d'administration (note 8)	1 903 953	1 848 184
Frais financiers (note 9)	654 220	695 139
	3 778 884	3 642 347
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 412 647	676 028
DÉFICIT AU DÉBUT	2 347 463	3 023 491
DÉFICIT À LA FIN	934 816	2 347 463

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

De l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988 $	1987 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	**1 412 647**	676 028
Éléments n'affectant pas les liquidités:		
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	**153 696**	(48 874)
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	**(512 600)**	(53 078)
(Gain) perte sur aliénations de biens immobiliers	**(238 795)**	43 242
Rentrées nettes générées par les opérations	**814 948**	617 318
Opérations reliées aux placements	**3 784 167**	1 604 488
Variation nette d'autres soldes hors liquidités	**207 099**	21 594
Fonds générés par les activités d'exploitation	**4 806 214**	2 243 400
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Fonds absorbés par les activités de financement:		
Remboursements d'avances — gouvernement du Québec et coopérateurs — souscripteurs (note 5)	**(1 810 642)**	(2 530 345)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	**2 995 572**	(286 945)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	**901 244**	1 188 189
LIQUIDITÉS À LA FIN	**3 896 816**	901 244

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1988

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une corporation constituée selon la Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., chapitre S-10.001), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

— *FILIALE*

Les comptes de la filiale S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive, ne sont pas consolidés avec ceux de la Société de développement des coopératives considérant la cessation graduelle des opérations de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. Ce placement est comptabilisé à la valeur de réalisation nette.

— *AIDE FINANCIÈRE*

L'aide financière est comptabilisée au coût. Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer une partie de cette aide financière, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus

La provision pour pertes est établie selon la méthode de l'analyse spécifique des cas.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est présenté au coût d'origine et n'est pas amorti.

3. PLACEMENTS

a. Filiale — à la valeur de réalisation nette

		Valeur de réalisation nette	
	Coût	1988	1987
	$	$	$
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive			
10 000 actions ordinaires	1 000 000	—	—
499 actions privilégiées, catégorie «C», 8% non cumulatifs, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune	499 000	—	—
Avances sur billets, intérêt minimal 3%	5 001 000	**4 858 681**	4 346 001
	6 500 000	**4 858 681**	4 346 001

Le calcul de la valeur de réalisation nette tient compte d'un bénéfice net non vérifié de 60 000 $ pour le premier trimestre de 1988 (0 $ en 1987).

Le sommaire des états financiers vérifiés de la filiale des exercices terminés les 31 décembre 1987 et 1986 est présenté à la note 4.

b. Aide financière et intérêts échus et courus

	1988	1987
	$	$
Actions ordinaires	10 000	10 000
Parts privilégiées	1 695 530	1 777 530
Avances	785 287	787 912
Prêts subordonnés	4 483 906	8 019 192
Prêts garantis	971 482	1 524 762
	7 856 185	12 119 396
Intérêts échus et courus	234 452	306 836
	8 090 637	12 426 232
Provision pour pertes	3 112 675	4 114 528
	4 977 962	8 311 704

La valeur aux livres des placements effectués avant le 6 juin 1984, comprenant le placement dans sa filiale, s'établit à 8 349 575 $ (31 mars 1987: 11 014 046 $) après déduction d'une provision pour pertes de 2 757 320 $ (31 mars 1987: 3 920 866 $).

c. Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

	1988	1987
	$	$
Solde au début	4 114 528	4 377 937
Radiations de l'exercice	1 155 549	214 535
	2 958 979	4 163 402
Provision de l'exercice	153 696	(48 874)
Solde à la fin	3 112 675	4 114 528

4. FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE — SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.
BILAN
Au 31 décembre 1987

	1987	1986
	$	$
ACTIF		
À court terme	4 254 492	508 477
Placements, au coût	545 609	3 846 806
	4 800 101	4 355 283
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
À court terme	1 500	9 282
Dû à l'actionnaire	5 001 000	5 001 000
Capital-actions	1 499 000	1 499 000
Déficit	(1 701 399)	(2 153 999)
	4 800 101	4 355 283

FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE — SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (suite)

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.
RÉSULTATS ET DÉFICIT
De l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	1986
	$	$
REVENUS	647 379	508 179
DÉPENSES	194 779	455 101
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	452 600	53 078
DÉFICIT AU DÉBUT	2 153 999	2 207 077
DÉFICIT À LA FIN	1 701 399	2 153 999

Les dépenses des exercices 1987 et 1986 incluent 150 030 $ d'intérêts minimaux sur avances de la Société de développement des coopératives.

5. AVANCES — GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS

	1988			1987
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
	$	$	$	$
Solde au début	14 175 312	2 005 806	16 181 118	18 711 463
Remboursements	1 238 996	175 222	1 414 218	2 361 345
Remboursements par anticipation	347 387	49 117	396 424	169 000
	1 586 383	224 339	1 810 842	2 530 345
Solde à la fin	12 589 009	1 781 467	14 370 476	16 181 118

Les remboursements effectués en avril couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçus avant le 31 mars 1988 s'élèvent à 1 897 939 $ (31 mars 1987: 482 019 $).

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent cumulé ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, dans le cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus 1/2 de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser, à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs les avances qu'ils ont faites à la Société de développement coopératif au prorata de leurs créances et à même les remboursements des aides financières consenties avant cette date. Durant l'exercice, ces remboursements en capital d'aide financière s'élèvent à 2 830 138 $.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
	$	$
REVENUS		
Intérêts sur placements	1 493 526	932 618
Intérêts sur dépôts à terme	271 282	183 481
Provision pour perte sur aide financière et intérêts échus et courus	100 111	48 874
Autres	2 382	26 889
	1 867 141	1 191 862
DÉPENSES		
Intérêts minimaux sur avances — 3%	454 494	515 834
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 412 647	676 028

6. REVENUS DE PLACEMENTS

	1988	1987
	$	$
Intérêts sur aide financière	783 230	882 874
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	150 441	150 030
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	512 600	53 078
Gain (perte) sur aliénations de biens immobiliers	238 795	(43 242)
	1 685 066	1 042 740

7. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cette contribution rembourse les dépenses suivantes:

	1988	1987
	$	$
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	489 740	476 667
Garanties de prêts assumées	577 275	671 231
Provisions pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	253 807	—
	1 320 822	1 147 898
Frais d'administration	1 903 953	1 848 184
Frais financiers	199 726	179 305
	3 424 501	3 175 387
Moins: Intérêts sur placements et dépôts à terme	161 029	145 711
Autres revenus	24 750	10 000
	185 779	155 711
	3 238 722	3 019 676

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1988	1987
	$	$
Traitements et avantages sociaux	1 391 170	1 392 442
Frais de voyage et de déplacement	122 759	101 318
Frais de publicité et d'information	44 774	27 318
Fournitures de bureau	93 124	106 953
Honoraires professionnels	13 772	7 847
Télécommunications	64 636	68 619
Frais d'assemblée	17 177	17 276
Loyer et frais d'occupation	137 700	119 304
Matériel et équipement	18 841	7 107
	1 903 953	1 848 184

9. FRAIS FINANCIERS

	1988	1987
	$	$
Intérêts sur emprunts bancaires	199 726	179 305
Intérêts sur avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux 3%)	454 494	515 834
	654 220	695 139

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) L'aide financière, sous forme de prêt, autorisée mais non déboursée au 31 mars 1988 s'élevait à 9 900 $ (31 mars 1987: 499 500 $).

b) Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 18 757 800 $ au 31 mars 1988 (31 mars 1987: 13 318 900 $).

La prise en charge des intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives est accordée selon certaines conditions.

Les engagements y afférents au 31 mars 1988 pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

	$
1989 —	528 900
1990 —	414 600
1991 —	123 000
1992 —	63 600
1993 —	44 800
	1 174 900

Les paiements effectués par la Société en vertu de ces formes d'aides sont remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1987 de l'état des revenus et dépenses et du déficit ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

LISTE DES BUREAUX DE LA SDC

SIÈGE SOCIAL

430, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 2J5
(418) 687-9221

BUREAUX RÉGIONAUX:

Chicoutimi
930, Jacques-Cartier Est
Bureau 402
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1
(418) 545-6161

Montréal
801, rue Sherbrooke Est
Bureau 302
Montréal (Québec)
H2L 1K7
(514) 521-4771

Québec
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 209
Québec (Québec)
G1K 3B2
(418) 648-6313

Rimouski
162, rue Lavoie
Rimouski (Québec)
G5L 5Y7
(418) 724-5833

Rouyn-Noranda
100, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4N4
(819) 762-0605

Sherbrooke
Université de Sherbrooke
Faculté d'administration
Bureau 315
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1
(819) 821-7366

Dépôt légal — 2e trimestre 1988
Conception graphique: Coopérative "LES NUAGES"